



# l'après-~~----~~ référendum à nos objectifs

Perspectives  
Montréal, Canada, décembre 2022



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN dans son ensemble.

Remerciements : Le Centre des politiques internationales souhaite exprimer sa reconnaissance à notre ex-collègue, Cyrie Sendashonga, pour sa contribution substantielle à ce document. Merci beaucoup.

Le Centre des politiques internationales tient à remercier le Partenariat France-UICN pour son soutien à travers une contribution financière du *ministère de l'Europe et des Affaires étrangères* - MEAE.

Publié par : UICN, Gland, Suisse

Produit par : CENTRE DES POLITIQUES INTERNATIONALES DE L'UICN

Droits d'auteur : © 2022 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du (des) détenteur(s) des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du (des) détenteur(s) des droits d'auteur.

Citation recommandée : Centre des politiques internationales de l'UICN (2022). *Vers un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 répondant à ses objectifs : perspectives et réflexions en vue de la quinzième Conférence des Parties, Montréal, Canada, décembre 2022*. Gland, Suisse

Photo de couverture : Photothèque de l'UICN / © Tokiniaina Rasolofoarimanana



# l'après-2020 répondant à des objectifs

Revue de la biodiversité et réflexion en vue de la 15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties  
Montréal, Canada, décembre 2022

## 1. Contexte et objet du présent document

Lors de la 15<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), l'une des principales décisions que les Parties à la Convention auront à prendre sera l'adoption d'un Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) pour l'après-2020. Ce cadre constituera une feuille de route visant à guider les travaux sur la biodiversité à l'échelle mondiale pour la période allant de aujourd'hui à 2030 et vers la vision pour la biodiversité à l'horizon 2050 de « vivre en harmonie avec la nature » (se manifestant comme un monde où « *d'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples* »). Un processus spécifique, par l'intermédiaire de la COP15, sera lancé pour la période



sous le nom de Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté en janvier 2000 en tant que traité historique fournissant un cadre réglementaire international pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne susceptibles d'avoir un effet négatif sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

Au cours de la première décennie de la CDB, des efforts ont également été déployés dans plus de 100 pays pour commencer la élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité visant à guider

de l'axe 3 de la stratégie nationale de lutte contre le chômage de longue durée, ainsi que sur d'autres opportunités susceptibles de

le changement climatique, atteindre les Objectifs de développement durable et permettre aux peuples et aux communautés de prospérer dans un avenir sain et stable (Résolution WCC-2020-RES-116)<sup>12</sup>.

## 2.4. Vers un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020

Dans sa décision 14/34, la COP a créé un Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) sur le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 et a chargé de élaborer le cadre qu'elle devrait adopter lors de sa 15e réunion<sup>13</sup>.

Le GTCNL a tenu 4 réunions entre août 2019 et juin 2022 et doit se réunir une dernière fois en décembre 2022 pour finaliser ses travaux et transmettre le projet de cadre à la COP15 pour adoption. Outre les réunions du GTCNL, le Secrétariat de la CDB a également organisé plusieurs consultations thématiques et régionales afin d'apporter des contributions au processus, ainsi qu'une série de webinaires visant à présenter les points de l'ordre du jour et les documents d'information avant les réunions officielles.

Les Coprésidents du GTCNL ont régulièrement communiqué sur l'état d'avancement des discussions, signalant les domaines de convergence et de divergence, et faisant quelques suggestions sur la façon de concilier les différents points de vue. Ils ont également communiqué à intervalles réguliers sur les réunions et autres événements auxquels ils ont participé, comme des occasions de maintenir l'élan sur le processus du CMB pour l'après-2020 et sensibiliser autant que possible à son importance.

Les réunions du GTCNL ont abouti à ce jour à un projet de CMB pour l'après-2020 encore en développement. La lenteur des réunions et le report de la COP15 causé par la pandémie mondiale de COVID-19 ont eu un impact sur le processus. Les difficultés causées par le passage de discussions présentielles à des réunions virtuelles ont rendu plus difficile la conclusion d'un accord sur des questions clés, la participation active des observateurs a été entravée et, globalement, tous ces obstacles ont abouti à un cadre trop complexe qui reflète une multitude de points de vue et d'éléments sans ligne directrice claire et manque de cohérence globale.

## 3. Considérations clés pour un Cadre mondial de la biodiversité « répondant à ses objectifs »

Compte tenu du peu de temps restant pour la finalisation du projet à transmettre à la COP15, quelles devraient être les considérations essentielles à garder à l'esprit lors de la dernière étape de négociations au sein du GTCNL ? Le présent document tente d'offrir quelques réflexions sur les éléments, composants et autres considérations afin de guider le développement ultérieur d'un CMB « répondant à ses objectifs ».

### 3.1. Aperçu du projet de premier ordre de CMB pour l'après-2020 : structure, contenu et composantes

permettant de réfléchir à la forme et à la fonction des discussions au sein du GTCNL alors que celles-ci entrent dans la dernière phase du processus. La COP14 a stipulé que le processus de élaboration du cadre pour l'après-2020 devait être dirigé par les Parties et guidé par les principes suivants : *participatif, inclusif, sensible aux questions d'égalité hommes-femmes, transformatif, global, catalytique, visible, basé sur les connaissances, transparent, efficace, axé sur les résultats, itératif, flexible*.

En outre, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 est censé être avant tout un plan stratégique. En tant que tel, il doit se articuler autour de 4 éléments, à savoir : « pourquoi », « quoi », « comment » et « avant quand » (et si possible, « par qui », bien que ce point ne soit peut-être pas requis pour un cadre global de définition d'objectifs, car il est entendu que les principaux acteurs responsables à l'échelle mondiale seront les gouvernements qui négocient et adopteront le cadre). Le projet de CMB répond à ces exigences dans sa structure et composantes actuelles. Il se compose de 4 **objectifs** à long terme pour 2050, d'un énoncé de **mission** pour 2030, et de **cibles d'action** à atteindre d'ici 2030 sur la voie de la réalisation de la vision pour 2050 de « *vivre en harmonie avec la nature* ».

Étant donné que le présent document n'a pas pour objet de fournir un commentaire détaillé et approfondi sur le projet de cadre, on trouvera ci-après quelques observations générales de haut niveau sur l'orientation générale de certains éléments de la structure, du contenu et des composantes du projet de cadre, dans une perspective SWOT légère (forces, faiblesses, opportunités, menaces), afin de fournir un contexte aux réflexions et recommandations présentées dans la section finale.

## i. Théorie du changement

La théorie du changement autour de laquelle est construit le CMB pour l'après-2020 devrait véhiculer une représentation claire, logique, cohérente et facile à comprendre, rassemblant tous les éléments constitutifs du cadre et indiquant comment ceux-ci sont connectés. Elle devrait fournir une « cartographie » des liens de causalité, des interconnexions et des boucles de rétroaction reliant l'état souhaité incarné dans la vision à long terme pour 2050 (« où nous voulons arriver ») à l'état actuel de la biodiversité (« pourquoi nous devons changer »), et énoncer les exigences de ce qui doit se passer entre ces deux étapes pour atteindre le changement souhaité (« comment y1à [ci1 156.14 330.29 Tm0 g0 G[comm)-5(en)14(t)-4( )50(y1à)13( )6([ci1 r oé1 0 0



atteindre d'ici 2030 pourrait être utile pour donner une idée plus concrète des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs à long terme. Ceux-ci peuvent être considérés comme des « résultats intermédiaires » à atteindre d'ici 2030 ou comme des « fins rouges » sur la route vers 2050. Étant donné que le cadre couvre un horizon de 30 ans, il devrait être possible de proposer d'autres jalons pour 2040 puis pour 2050, chaque itération de jalons décennaux étant déterminée sur la base des progrès réalisés au cours de la décennie précédente. Les jalons peuvent également être renforcés dans la Préparation des 55

de la nutrition (ODD 2) ou pour l'approvisionnement en eau potable (ODD 6). Ces connexions multiples permettent de mieux comprendre les compromis à aborder et les avantages connexes à exploiter. Étant donné que les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité reflétés dans les ODD ont été tirés, presque textuellement, du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, y compris le maintien de la date de finalisation de 2020, il est à supposer que le CMB pour l'après-2020 servira de base pour mettre à jour ou aligner les objectifs des ODD concernés sur le nouveau cadre.

#### Mécanismes de mise en œuvre

Cette section devrait mettre en évidence les liens entre les ODD et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les synergies et les compromis potentiels. Elle devrait également identifier les acteurs clés et les mécanismes de mise en œuvre existants et émergents.

Un cadre de suivi assorti d'indicateurs facilement disponibles, clairs et réalisables est un outil essentiel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, aussi bien au niveau national que mondial. Celui-ci doit indiquer clairement les liens entre les objectifs, les cibles et les indicateurs. En outre, étant donné que la période après-2020 exigera des contributions de la part d'un large éventail de secteurs et de parties prenantes pour atteindre les objectifs et réaliser la vision de 2050, il est important que le cadre de suivi dispose d'un mécanisme visant à inviter et

humaine contre les agents pathogènes et atteindre d'autres objectifs tels que l'amélioration de la sécurité alimentaire. Elles nécessiteront un ensemble de mesures, y compris une intensification considérable des efforts de conservation et de restauration de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques de manière à limiter la hausse des températures mondiales sans imposer de pressions supplémentaires involontaires sur la biodiversité, et la transformation de la façon dont nous produisons, consommons et échangeons nos biens et services, en particulier nos aliments, qui dépendent de la biodiversité et ont un impact sur celle-ci.

### i. Solutions fondées sur la nature

Se basant en grande partie sur la définition de l'UICN<sup>17</sup>, la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a définies les solutions fondées sur la nature (SfN) comme des actions visant à protéger, conserver, restaurer, utiliser et gérer de manière durable les écosystèmes naturels ou modifiés terrestres, d'eau douce, côtiers et marins, qui relèvent les défis sociaux, économiques et environnementaux de manière efficace et adaptative, tout en fournissant simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité. Les SfN sont un terme générique englobant l'adaptation, l'atténuation et la réduction des risques de catastrophe basées sur les écosystèmes, mais comprenant également des approches supplémentaires contribuant également, en plus de la question principale qu'elles abordent, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Il est donc important de promouvoir l'ensemble de ces concepts. Elles fournissent également des synergies avec l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres au titre de la CLD. Concrètement, ce sont des actions offrant de multiples avantages et pouvant aider à redéfinir notre relation avec la nature.

Le [Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature](#) fournit un cadre internationalement reconnu pour normaliser les approches de SfN, augmenter leur échelle et leur impact, prévenir les résultats négatifs imprévus ou les abus, et aider les organismes de financement, les décideurs politiques et autres parties prenantes à évaluer l'impact.

Après-2020 peut être une occasion de montrer comment des défis, anciens et nouveaux, peuvent se transformer en opportunités de changer notre relation avec la nature pour réaliser « l'avenir que nous voulons », y compris la vision de « vivre en harmonie avec la nature ».

### ii. One Health (Une seule santé)

La pandémie mondiale de COVID-19 a perturbé le fonctionnement de nos sociétés, y compris les processus multilatéraux, mais a également mis en évidence l'importance de la relation entre les personnes et la nature, un rappel et un avertissement aux humains des conséquences profondes pour notre propre bien-être et notre survie pouvant résulter de la perte continue de biodiversité et de la perturbation et dégradation des écosystèmes naturels. Le concept de « One Health (une seule santé) » a gagné en popularité. Il s'agit d'une nouvelle façon de gérer les écosystèmes, y compris les écosystèmes agricoles et urbains, ainsi que l'utilisation de la faune, grâce à une approche intégrée visant à promouvoir des écosystèmes sains et des personnes en bonne santé. Ce concept reconnaît l'ensemble des liens entre la biodiversité et tous les aspects de la santé humaine, et s'attaque aux facteurs communs de perte de biodiversité, de risque de maladie et de détérioration de la santé.

Il est, par conséquent, plus qu'opportun d'établir des liens avec le secteur de la santé dans le cadre du CMB pour l'après-2020, par exemple au moyen d'une cible supplémentaire ou d'un ajout à une cible existante, et de demander qu'une plus grande attention soit accordée aux considérations de biodiversité dans les allocations de

<sup>17</sup> Voir : <https://www.iucn.org/theme/nature-based-solutions/about>





Le principe de fonctionnement a été le financement de la totalité des coûts supplémentaires convenus pour la Chine et les pays à économie en transition. Il sera probablement également à la base des discussions concernant le niveau ambitieux et transformatif » pour l'après-2020. Afin que les pays en développement puissent se acquitter de leurs obligations, les cibles et autres mesures proposées

#### 4. Conclusions et messages clés : exigences de base pour un CMB répondant à ses objectifs

Beaucoup reste à faire depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique, et en particulier depuis l'adoption du Plan stratégique 2011-2020 et les engagements pris par les gouvernements en 2010 de prendre des mesures efficaces et urgentes pour mettre fin à la perte de biodiversité afin de garantir des écosystèmes résilients d'ici 2020. Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 constitue une opportunité de poursuivre ces travaux et de renforcer les engagements pris pour faire face à la perte incessante de nature. Pour conclure les réflexions exprimées dans le présent document, l'UICN souhaite présenter les principes et messages clés suivants concernant la préparation, la portée et le contenu du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 comme des considérations essentielles pour les Parties au moment où elles entrent dans les négociations de la réunion finale du GTCNL et lors de la COP15.

- **Éviter les doublons et renforcer la complémentarité avec les cadres existants, en particulier le Programme de développement durable à l'horizon 2030** : il est essentiel que le cadre de la biodiversité se concentre sur une lutte efficace contre les menaces pesant sur la biodiversité ainsi que sur les lacunes pouvant exister dans les Objectifs de développement durable, par exemple concernant les liens entre biodiversité et santé humaine.
- Être structuré de manière à **refléter le chemin qui nous mènera d'où nous sommes aujourd'hui aux changements que nous souhaiterions voir à long terme, en 2050** : les cibles axées sur l'action doivent être étayées par une théorie du changement reflétant une ligne directrice claire d'ici à la réalisation de la vision en 2050.
- **Disposer de cibles mondiales axées sur l'action précises, simples et mesurables**, afin que leur
- **Veiller à ce que les Cibles axées sur l'action puissent effectivement être mises en œuvre au niveau des pays, qu'elles répondent aux réalités nationales et qu'elles puissent donc se « traduire » en actions concrètes à l'échelle nationale.**
- **Refléter les objectifs de la Convention sur la diversité biologique ainsi que les trois composantes de la biodiversité** (espèces, écosystèmes et gènes) dans des o

et, en fin de compte, la vie sur cette planète. Au final

biodiversité ne peut être l'affaire exclusive de la communauté dite de la biodiversité. En effet, accueillir et permettre la participation de différents secteurs et parties prenantes dans cette entreprise permettra non seulement de mobiliser et de sensibiliser davantage la société à l'importance de la biodiversité pour le développement durable, mais également d'assurer une masse critique de citoyens engagés, prêts à devenir les agents du changement transformatif si nécessaire dans l'ensemble de la société si nous voulons réaliser la vision e |@ !ã [ } 2050 de « *vivre en harmonie avec la nature* ».

-----



**UNION INTERNATIONALE  
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

SIÈGE MONDIAL  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
[mail@iucn.org](mailto:mail@iucn.org)  
Tel. : +41 22 999 0000  
Fax : +41 22 999 0002  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

